

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2020-023

Date de convocation : 5 octobre 2020

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 22

L'an deux mille vingt, le **12 OCTOBRE** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, GIRAUD, MARTIN, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, MOREL, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MARCILLIERE, DOURS, MABON, REVOL, NEVEU, BACLE, LAFONT.

Secrétaire de séance : M. BOUKACEM Safi

Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau, dans son programme et par l'appel à projet « rebond eau biodiversité climat 2020-2021 », continue à subventionner les travaux pour les économies d'eau.

Le programme de renouvellement du SIDESOL étant constitué exclusivement de renouvellement de conduites qui cassent, il est proposé de faire un dossier de demande de subvention sur le montant global du programme de renouvellement soit 3 500 000 € pour 2020 (représentant environ 10 km de conduites renouvelées).

Il y a également possibilité de financement pour la remise à niveau des ouvrages vétustes, et pour ce point, nous pouvons soumettre une liste des travaux concernant différents réservoirs, pour un montant de 300 000 €HT

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de réaliser cette opération de renouvellement sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ces opérations qui s'élèvent au montant estimatif de 3 500 000 € HT pour le renouvellement des canalisations et 300 000 €HT pour la remise à niveau des ouvrages vétustes.

Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2020

Application agréée E-legalite.com